

DÉCARBONATION DE LA CONSTRUCTION CIMENT-BÉTON

Recommandations de la Convention Scientifique Étudiante - 2026



ÉTAT DES LIEUX

CONTEXTE D'URGENCE ÉCOLOGIQUE

50 élèves ingénieur.es et scientifiques ont été tiré.es au sort pour constituer un **panel** divers et paritaire, par l'association d'utilité publique IESF. Il s'est concerté pendant 5 mois auprès des plus grand.es expert.es, chapeauté par des garantes (CNDP), des facilitatrices (ResPublica) et des fact-checkeurs, autour de la question :

Selon quelles modalités et à quelles conditions décarboner la construction, en particulier le ciment-béton, pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050 ?

CHIFFRES CLÉS

8%

Des émissions de CO₂ mondiales
Sont dues à l'industrie cimentière
(2/3 des émissions liées à la chimie de fabrication)

6

Mrd

De m³ de béton coulés par an
Consomme énormément de ressources naturelles
(Béton = 10% ciment + sable + eau... parfois potable !)

0

Carbone net en 2050
L'objectif est clair, fixé, national. La question n'est pas "si" mais "comment" l'atteindre au plus vite.

FEUILLE DE ROUTE ADEME

- Réduire la demande en béton (sobriété, réhabilitation, réemploi)
- Utiliser des ciments alternatifs
- Innover sur les procédés (béton recyclé) et les matériaux de construction

Enjeu clé : La décarbonation du secteur passe par une transformation collective, technique et réglementaire, impliquant tous les acteurs – **notamment à l'échelle nationale.**

LA FRANCE ET LE LOGEMENT

- 37% du parc est sous-utilisé,
- 17% des logements sont vacants,
- Pourtant, 8% des logements sont sur-occupés
- Volonté de l'État de construire 420 000 logements par an

”

Le meilleur béton bas carbone est celui qu'on ne coule pas.





NOS RECOMMANDATIONS CLÉS

DIMINUER LA CONSTRUCTION

02 INSTAURER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL PRIVILÉGIANT LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS

- Taxe à la construction proportionnelle à la surface, indexée sur la tension immobilière locale.
- Taxe à la démolition-reconstruction pour encourager la conservation des structures existantes.

03 ÉVITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS GRÂCE À LA SURÉLÉVATION

- Autoriser un dépassement de gabarit (+1 ou +2 niveaux) dès lors que la structure utilise des matériaux bas carbone (bois, paille, chanvre)

ENCOURAGER LE RÉEMPLOI / RECYCLAGE

23 PRÉSERVER LES RESSOURCES EN FAVORISANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Instaurer des quotas obligatoires de matériaux réemployés dans les bâtiments neufs

CAPTURE, UTILISATION ET STOCKAGE DE CO₂

38 METTRE EN PLACE DES CONCERTATIONS ET DES DÉBATS PUBLICS POUR INFORMER ET IMPLIQUER LES CITOYENS

- Ouverture du dialogue notamment auprès des collectivités en les associant aux concertations et aux prises de décision si nécessaire

40 PRIORISER L'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS DES TECHNOLOGIES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ PLUTÔT QUE LES TECHNOLOGIES DE CAPTURE DE CARBONE

- Ces aides publiques doivent continuer à servir la recherche, la norme et l'introduction de nouveaux acteurs sur le marché

LEVIERS RÉGLEMENTAIRES

28 ORIENTER LES NORMES DU CIMENT VERS UNE APPROCHE PERFORMANCIELLE

- Pour permettre l'entrée sur le marché aux ciments moins émetteurs, adopter une norme par approche performantielle des ciments, qui se base sur des critères de performance et non de composition, en complément de la norme prescriptive

29 ÉTENDRE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, MENTIONNÉS DANS LA RE2020, AUX RÉGLEMENTATIONS DU SECTEUR DE LA RÉNOVATION

- Étendre d'ici 2030 la RE2020 aux rénovations

30 ÉCRIRE UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION INSPIRÉE DE LA RE2020 EN METTANT EN PLACE DES SEUILS MAXIMUMS D'ÉMISSIONS CARBONE PAR M² APPLIQUÉE AUX TRAVAUX PUBLICS

- Étendre le champ d'application de la RE2020 aux travaux publics, et aux constructions agricoles et industrielles

31 PRENDRE EN COMPTE LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES COMMANDES PUBLIQUES DE CONSTRUCTION NEUVE

- Toute commande publique de réalisation d'une construction neuve devrait intégrer des critères environnementaux avec un seuil d'émissions par surface utile et un quota de matériaux alternatifs au béton

32 SIMPLIFIER L'OBTENTION D'APPRÉCIATION TECHNIQUE D'EXPÉRIMENTATION (ATEX) ET RÉDUIRE SON COÛT D'ACQUISITION

- Mettre en place une certification plus rapide que la normalisation, fondée sur une logique performantielle transitoire

LES LEVIERS RÉGLEMENTAIRES SONT ESSENTIELS

D'ici 3 à 6 mois :

- Intégrer des **critères bas carbone dans les prochains marchés publics** (ex. : intégrer des bétons recyclés, des matériaux alternatifs (pierre, terre, bois, chanvre)).
- Organiser une journée de **sensibilisation** pour les élu.es.

Avant 2030 :

- **Étendre la RE2020** aux travaux de rénovation, aux travaux publics, et aux constructions agricoles et industrielles
- Diriger les **investissements vers les technologies de réduction des émissions de CO₂** plutôt que vers les technologies de CCUS
- Révision du **cadre fiscal et réglementaire** en faveur de la réhabilitation et de l'optimisation des usages du bâti.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger, avancer ensemble vers une construction plus en phase avec les ressources planétaires !

Nous contacter



Lien du Rapport



+33 1 44 13 66 88



clefloch@iesf.fr

Ils nous soutiennent

